

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-AC357

présenté par

M. Raux, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Gustave, Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	22 000 000
Jeunesse et vie associative	22 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	22 000 000	22 000 000
SOLDE		0

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à l'instauration de la gratuité du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), sous conditions de ressources.

Selon les estimations des professionnels du secteur, il manque environ 40 000 animateurs l'été dans les colonies et centres de vacances. Entre 2016 et 2023, le nombre de brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) a diminué, passant de près de 55 000 en 2016 à 49 800 en 2023.

Au-delà du manque d'attractivité des métiers de l'animation, lié aux conditions d'emploi, le coût de la formation peut représenter un obstacle pour de nombreux jeunes. Conscient des difficultés du secteur de l'animation, le Gouvernement a octroyé en 2022 une aide de 200 euros à 27 000 jeunes afin de leur permettre d'achever leur parcours de formation. Le résultat s'est révélé extrêmement positif : la même année, plus de 46 000 BAFA ont été décernés. Or le dispositif n'a pas été reconduit en 2023 ni en 2024. Il est donc à craindre que le nombre de formations suivies diminue de nouveau.

Il convient de prendre de nouveau une mesure similaire. Le groupe Écologiste et Social propose d'instaurer la gratuité complète du BAFA, sous conditions de ressources. Compte tenu du montant minimum de la formation (500 euros), une somme de 22 millions d'euros permettrait à 45 000 jeunes de se former.

Pour assurer la recevabilité financière du présent amendement, il est proposé :

- Une augmentation de 22 000 000 €, en AE et en CP, de l'action 02 « Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » du programme n° 163 « Jeunesse et vie associative » ;
- Une diminution de 22 000 000 €, en AE et en CP, de l'action 02 « Développement du sport de haut niveau » du programme n° 219 « Sport ».

Il est précisé qu'il n'est pas souhaité de baisser les crédits de ce programme. C'est pourquoi le Gouvernement est appelé à lever ce gage.